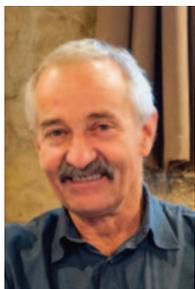


# Châtaigneraie des Cévennes *infos*

Bulletin semestriel N°1 • Septembre 2020

## Édito



Avec ses 35 000 ha, la châtaigneraie cévenole occupe une place prépondérante sur le territoire. Comme en témoignent les nombreuses fêtes organisées à l'automne, la châtaigne constitue un élément indissociable et emblématique de l'identité des Cévennes. « Forêt agricole » par excellence, la châtaigneraie revêt une importance sur le plan économique : une floraison abondante pour les apiculteurs, un espace de sylvo-pastoralisme pour les éleveurs, une ressource forestière de qualité sur certaines stations et, bien sûr, une production fruitière qui connaît un net regain d'intérêt. Cet espace naturel joue également un rôle de coupe-feu en cas d'incendie. Selon la saison, la châtaigneraie offre un visage différent, illuminant des pans entiers de montagnes en novembre, ce qui en fait aussi un lieu de détente.

Certes, cette châtaigneraie est menacée depuis longtemps par la déprise agricole centenaire, la colonisation par d'autres essences, des problèmes sanitaires et par le changement climatique. Si sur certaines stations le dépérissement très avancé fait craindre la disparition du châtaignier, en revanche sur d'autres, il montre toujours une belle vigueur.

Depuis 30 à 40 ans, des expérimentations ont permis d'établir des protocoles de rénovation de la châtaigneraie mais l'accompagnement technique des acteurs de la filière a presque entièrement disparu ces dernières années.

Dans ce contexte, le bureau de l'établissement public du Parc a décidé fin 2018 de mettre en place un stage afin de répondre à cette question, « *Est-ce que la châtaigneraie cévenole peut toujours être un facteur de dynamique territoriale ?* ». La thématique devait être traitée dans une approche globale, territoriale. De mars à août 2019, la stagiaire, Émilie David, a actualisé des données bibliographiques et pris de très nombreux contacts avec les acteurs de la filière avant de soumettre des propositions au Comité de pilotage mis en place pour ce stage.

Conscients d'une situation de déshérence en matière d'accompagnement, un grand nombre d'acteurs a participé activement aux réunions de Comité de pilotage. À partir du travail réalisé par Émilie David, l'idée d'élaborer un plan d'action en collaboration avec tous les acteurs concernés, sous la coordination du Parc, s'est rapidement imposée.

Pour nourrir notre réflexion, une quinzaine de participants du Comité de pilotage a effectué un déplacement en Ardèche début janvier. La rencontre a été

enrichissante, au-delà des aspects techniques, notamment par la démonstration que les Ardéchois ont réussi ces dernières années à insuffler une nouvelle dynamique basée sur une forte mobilisation des producteurs, un fonctionnement partenarial exemplaire (Interprofession, Chambre d'agriculture, PNR des Monts d'Ardèche, Département...), une sensibilisation des élus locaux et du lobbying politique.

Arriverons-nous aussi à créer un nouvel élan pour que notre châtaigneraie devienne un facteur de dynamique territoriale ? Plusieurs indicateurs nous encouragent en ce sens : l'obtention de l'AOC *Châtaignes des Cévennes* est en bonne voie, des jeunes s'installent en castanéiculture, des ateliers de transformation sont surchargés, l'offre reste insuffisante par rapport à la demande du marché et les deux Chartes forestières de territoire sont très dynamiques...

La crise sanitaire actuelle ne favorise pas l'avancement d'un projet collectif, mais elle ne nous empêche pas de sortir le premier numéro du nouveau bulletin d'information de la châtaigneraie cévenole que vous tenez dans vos mains. Bonne lecture, et n'hésitez pas à réagir !

**Georges Zinsstag**

*Président de la commission agriculture du Parc national des Cévennes  
Elu à la chambre d'agriculture du Gard*





© Régis DOMERGUE

## ■ Les Opérateurs de la filière fruits en Région Occitanie

Par Jean-Michel Thévier, chargé de mission à la chambre régionale d'agriculture Occitanie

■ la production de châtaignes en Occitanie est répartie selon deux bassins de production bien distincts :

### Cévennes

Le bassin de production cévenole (Hérault, Gard et Lozère) est constitué de vergers mixtes, avec une dominante de variétés locales traditionnelles de montagne et sur quelques secteurs des variétés hybrides.

A la marge, il y a quelques producteurs dans les PO et dans l'Aude.

• **Variétés principales** : traditionnelles (Pellegrine, Figarete, Bouche rouge, Marron Dauphine, Marron d'Olargues, Genelongue...) et hybrides (Marigoule 15, Bouche de Bétizac, ...)

• **Nombre d'exploitations** : 345 (RGA 2010), estimé à 600 personnes (source SUAMME 2014)

• **Nombre d'hectares** : environ 1200 ha (RGA 2010), estimé entre 1600 et 1700 ha (source SUAMME 2014)

• **Tonnage** : 780 T suite à des enquêtes 2014 (pas de prise en compte des transformations artisanales ni des volumes des non agriculteurs) mais estimé à 1345 T (source SUAMME 2014)

• **Structures liées à la commercialisation et/ou transformation de la châtaigne** :

- Sarl Fariborne à Pied de Borne 48
- CUMA du Penedis à St Michel de Déze 48
- Atelier agroalimentaire CFPPA de Florac 48

- Association « Au bord du Gardon » à Sainte Croix Vallée Française 48
- Sarl Verfeuille à Génolhac 30
- Coopérative Origine Cévennes à St André de Majencoules 30
- SICA du Caroux à Villemagne Largentière 34
- Association « Atelier des saveurs de la Montagne Noire » à Castans 11
- Coopérative « Les jardins de la haute vallée » à Couiza 11

### • Structuration des producteurs :

- Hérault : CETA castaneicole de l'Hérault
- Lozère-Gard : Association châtaigneraie Cévenole
- Hérault, Gard, Lozère : Association châtaigne des Cévennes (ODG)

Les producteurs, transformateurs et groupements de producteurs des départements de l'ex Région LR sont structurés en association à caractère interprofessionnelle : l'Union Languedoc Roussillon des Acteurs Castaneicoles (ULRAC).

### Ouest Occitanie

Le bassin de production Sud-Ouest (Lot, Aveyron, Tarn et Garonne) est essentiellement constitué de vergers de variétés hybrides avec quelques producteurs de variétés locales en zone montagne.

A la marge, il y a quelques producteurs en Ariège et dans le Tarn dont les vergers sont essentiellement constitués de variétés locales.

- Lot : environ 220 hectares pour un potentiel récoltable de 350 tonnes
- Aveyron : potentiel récoltable de 100 tonnes. Récolte 2017 : 50 tonnes, récolte 2018 : 25 tonnes
- Hautes-Pyrénées : 10 tonnes. Potentiel de rénovation d'environ 70 ha dans les PO et dans l'Aude.

### • Structuration des producteurs :

- Lot : Comité du noyer et du châtaignier
- Aveyron : Fédération castanéicole aveyronnaise
- Hautes-Pyrénées : association châtaigne des Pyrénées

### • Structures liées à la commercialisation et/ou transformation de la châtaigne :

- La production du Lot et de l'Aveyron est collectée par des opérateurs économiques de la Dordogne ou du Limousin.
- Hautes-Pyrénées : association châtaigne des Pyrénées
- SICA les ateliers RENOVA à Daumazan sur Arize 09

# La filière bois de châtaignier

Par Nathalie Trémel, charte forestière de territoire Sud Lozère et Virginie Guiroy, charte forestière de territoire du Pays Cévennes

## Comment passe-t-on d'un arbre en forêt à la table de sa cuisine ?

Du propriétaire de la forêt à l'entreprise de menuiserie, de nombreux acteurs sont présents dans la filière bois, retrouvez-les ci-dessous !

En plus de ces acteurs de la filière bois, vous pourrez retrouver des acteurs de conseils ou de représentations, spécialisés sur la forêt et la filière bois :

### Représentation des propriétaires de forêts :

- Association des Collectivités forestières, pour les collectivités
- Fransylva, pour les propriétaires privés

### Représentation des professionnel(le)s (non exhaustif) :

- Fibois Occitanie (filière dans son ensemble)
- FNB Gard Lozère (récoltants forestiers et scieurs)

### Développement et politiques forestières

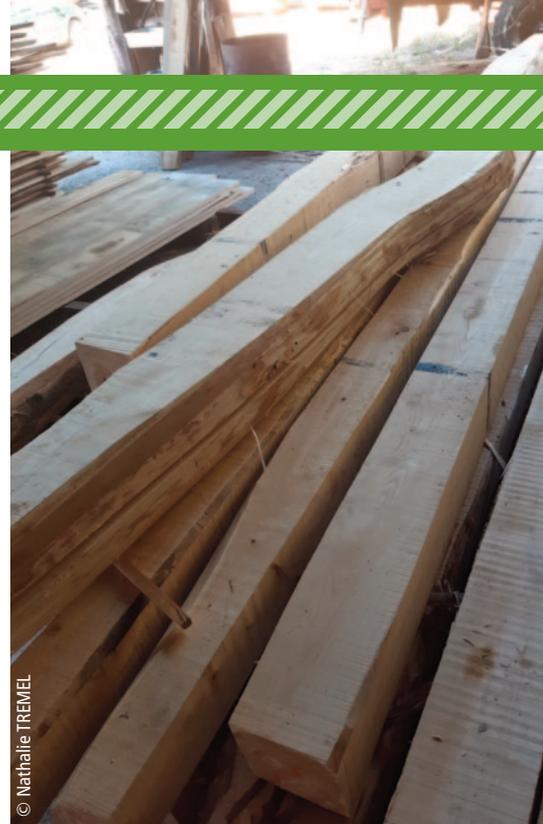
- DRAAF et Région, à travers le Plan régional Forêt-Bois
- Départements du Gard et de la Lozère
- Collectivités, à travers les chartes forestières de territoire

### Accompagnement technique

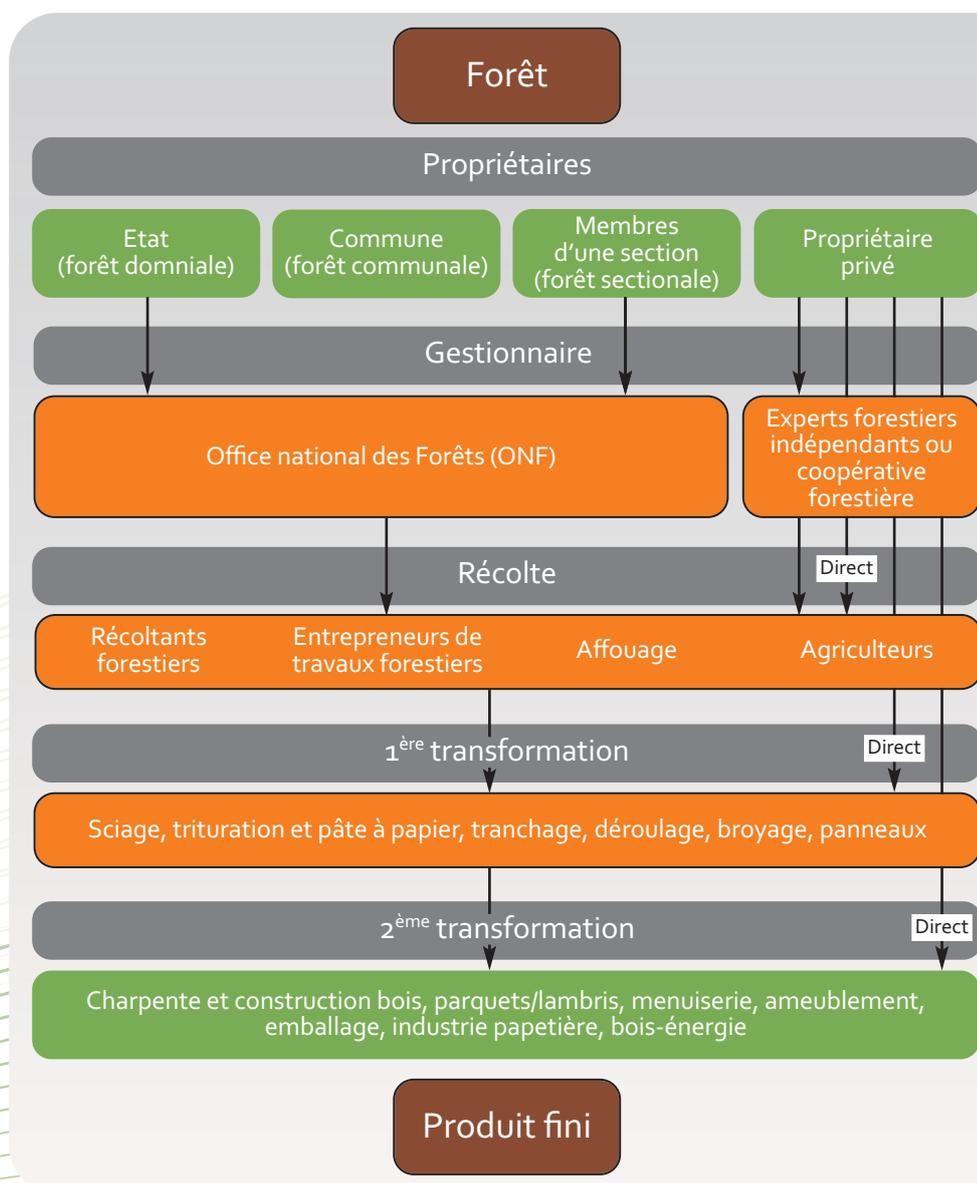
- Centre Régional de la Propriété Forestière (propriétaires privés)
- Chambre de Commerce et d'Industrie (entreprises)
- Chambre des Métiers (entreprises)
- Chambre d'Agriculture (agriculteurs)

### Réglementation et accompagnement

- Direction Départementale des Territoires
- Parc National des Cévennes



© Nathalie TREMEL



# ■ Obtention de l'AOC Châtaigne des Cévennes

Par Nadia Vidal, Présidente de l'Organisme de Défense et de Gestion de la Châtaigne des Cévennes

L'année 2019 aura été une année charnière. Depuis 14 ans, l'Association des Producteurs de Châtaigne des Cévennes œuvre pour la reconnaissance de la production de châtaigne en AOP (Appellation d'Origine Protégée) sur son territoire. L'AOP protège un produit, ici, la châtaigne, garantit une origine définie sur un terroir, le nôtre, celui des Cévennes, mais il permet aussi la reconnaissance d'un savoir-faire, celui de la castanéculture cévenole. Ce label européen permet non

seulement de revitaliser un territoire, une culture et une économie, mais il garantit aussi aux consommateurs des qualités gustatives avec une origine bien définie du produit.



Après une longue et laborieuse démarche, le comité national de l'INAO a validé la reconnaissance de l'association comme Organisme de Défense et de Gestion pour l'année 2020. La prochaine récolte sera donc labellisée en AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) pour les produits suivants : châtaigne fraîche, châtaigne sèche et farine. Ensuite, le processus se poursuivra jusqu'à l'obtention du label européen AOP.

Enfin, depuis mars 2020, l'association a accueilli une nouvelle animatrice, Bérénice Petit qui est en charge de la gestion, l'animation et de l'accompagnement du dossier de l'appellation d'origine « Châtaigne des Cévennes ». Malgré le report de quelques fêtes de villages, l'association reste mobilisée sur le territoire afin de promouvoir le produit de la Châtaigne des Cévennes.



## ■ Association des Producteurs de Châtaigne des Cévennes

Maison de l'agriculture - 4B Chemin des Caves • 303450 St Privat des Vieux  
Tel : 04 44 30 54 17  
Mail : contact.chataignedescevennes@gmail.com

# ■ Une nouvelle mesure régionale d'accompagnement pour les agriculteurs : le Pass Agri Plantation

Le Pass Agri Plantation a pour objectif d'accompagner les exploitations agricoles dans la plantation d'espèces de diversification afin de leur permettre :

- d'accroître leur résilience face aux risques climatiques (gestion de l'eau notamment) et/ou sanitaires (sharka notamment)
- de sécuriser leurs débouchés en s'inscrivant dans des filières locales dynamiques à forte valeur ajoutée, associées à une image de qualité
- de valoriser des friches et des terrains défavorables (montagne par exemple)

Les espèces éligibles sont : les PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales), la châtaigne, le kaki, la grenade, la figue et l'asperge.

Ce financement concerne l'achat de plants, les travaux de préparation du sol, de plantation, d'élagage et de greffage (châtaigner uniquement) et l'accompagnement technique.

Un bénéficiaire est limité à deux Pass Agri Plantation sur 5 ans. Un nouveau pass ne peut être déposé tant que le précédent n'a pas fait l'objet d'une demande de solde.

## ■ Contact

Pour le châtaignier, Jean Michel THEVIER, Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie Tel : 06 74 45 02 05



## ■ Pour en savoir plus :

<https://www.laregion.fr/Pass-Agri-Plantation-Soutien-aux-plantations-de-PPAM-chataigne>

